

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Conseil



Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/4/C/11/Corr.1
27 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la quatrième session
Kingston (Jamaïque)
17-28 août 1998

DÉCISION DU CONSEIL RELATIVE AU BUDGET DE L'AUTORITÉ
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS POUR 1999

Rectificatif

1. Paragraphe 4, deuxième et troisième lignes

Supprimer ce qui constituerait une mesure concrète

2. Page 2

Après le paragraphe 7, insérer un nouveau paragraphe ainsi libellé :

8. Décide qu'en égard à la situation budgétaire exceptionnelle qui règne actuellement, l'Autorité tiendra une session de trois semaines en 1999;

et renuméroter les paragraphes restants en conséquence.
